



Mâcon, le 1^{er} avril 2020
9h30

INFORMATION

La Poste, dans sa fonction de distribution du courrier et de la presse comme dans sa fonction bancaire, participe au service public et aux missions d'intérêt général. Jérôme Gutton, préfet de Saône-et-Loire, remercie les agents de La Poste, facteurs et agents de guichets en particulier, qui sont, coûte que coûte, présents au service de nos concitoyens malgré la crise actuelle. Le préfet a rappelé les obligations contractuelles de ce grand établissement aux dirigeants de La Poste. Les services de l'Etat veillent à la continuité des services en lien avec les parlementaires, le président du conseil départemental, la présidente de l'association des maires et le président de l'association des maires ruraux. La fermeture d'un bureau de poste doit être exceptionnelle et motivée tant ses missions sont essentielles. Des réunions de travail se tiennent sur ce point. Le même message est passé aux principaux réseaux bancaires présents en Saône-et-Loire.

Hier 31 mars, selon l'Agence régionale de santé, 191 personnes, dont 17 résidents d'établissements d'hébergement des personnes âgées dépendantes (EHPAD), étaient hospitalisées dans les centres hospitaliers de Mâcon (103), Chalon-sur-Saône (31), Le Creusot (19), Paray-le-Monial (33), Montceau-les Mines (3) et Autun (2). Trente patients nécessitaient une prise en charge en réanimation. Parallèlement, 181 personnes sont sorties d'hospitalisation pour rejoindre leur domicile.

Quarante-huit personnes étaient décédées depuis le 12 mars des suites du Coronavirus-Covid19 dans le seul milieu hospitalier à Mâcon, Chalon-sur-Saône, au Creusot et à Paray-le-Monial. Vingt résidents d'EHPAD seraient décédés des suites du Coronavirus-Covid19 depuis le 19 mars dans une dizaine d'établissements.

Selon l'ARS, en complément de renforts de personnels, de matériel de protection et de mesures organisationnelles, les équipes des EHPAD mettent en oeuvre plusieurs mesures pour assurer la protection des résidents : application stricte des mesures barrières, maintien en chambre individuelle y compris pour la prise de repas, suppression des temps collectifs, création d'unités distinctes de prise en charge des résidents ayant des symptômes du Covid19. Rendons hommage à l'engagement des équipes de ces établissements qui veillent sur nos anciens.

